

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 15 OCTOBRE 2019

Convocation adressée le 7 octobre 2019 par la Directrice de l'école Mme Villedieu.
Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 15 octobre 2019, à 18H00, à l'école élémentaire
des sablonnières

Secrétaire de séance: Mme BODY

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Villedieu Valérie	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
<i>Mme Favardin, Mr Patinote, Mme Body, Mme Formont, Mme Thévenoux, Mme Dumesnil, Mme Leroux, Mme Adamczyk, Mme Drouhin, Mme Fruchet, Mme Guériteau, Mr Enjalbert, Mr Berrueco, Mme Ralambondrainy, Mme Levrault.</i>	Enseignant(e)s
Inspecteur ou inspectrice de l'éducation nationale	IEN
ELUS ou représentant mairie	
Mme Chair Mme Creusillet Mr Souriou	Elue Coordonnatrice périscolaire Responsable périscolaire
PARENTS D'ELEVES	
Mr Boulard Mme Petit, Mme Nourisson, Mme Hurault, Mme Rouault, Mme El Mosaoui, Mme Guerit, Mme Pellé, Mme Martin, Mr El Messaoudi, Mme Douilly	Elu(e)s titulaires
LE DDEN	
Mme Bona	DDEN

Membres absents et excusés

Nom	Qualité
Mr Pichard Mme Le Tumelin, Mme Guignard Mr Vivie	Inspecteur Enseignantes RASED

Mr Garnier Mme Roger, Mr ChereI, Mme Cheze, Mr Pita Makuna, Mme Péreira, Mme Moshine, Mme Milan, Mme Aouad	DDEN Parents d'élèves
--	--------------------------

1. Effectifs pour l'année 2018-2019 et élections

Une école de 14 classes réparties de la manière suivante :

CP Mr Patinote	25 élèves
CP Mme Fruchet/ Mme Ralambondrainy (lundi)	24 élèves
CP Mme Body	24 élèves
CE1 Mme Favardin (lundi, mardi et vendredi), Mme Levrault (jeudi)	23 élèves
CE1 Mme Thévenoux	24 élèves
CE1 Mme Dumesnil (lundi et mardi), Mme Guignard (jeudi et vendredi)	24 élèves
CE2 Mme Yeye	24 élèves
CE2 Mme Guériteau	22 élèves
CE2 Mme Leroux	24 élèves
CM1 Mr Enjalbert	28 élèves
CM1 Mme Formont	27 élèves
CM1/CM2 Mr Berrueco	26 élèves (18 CM1 + 8CM2)
CM2 Mme Le Tumelin	28 élèves
CM2 Mme Adamczyk	28 élèves

TOTAL : 351 élèves

Un emploi civique commun avec la maternelle va aider les enseignants dans les classes sur différentes activités et prendre certainement des groupes en informatique au retour des vacances de la Toussaint.

L'équipe est composée de 18 enseignants + Mr Vivie enseignant E (RASED) + 1 emploi civique + 2 AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap).

Taux de participation aux élections 46,71% avec une liste de parents non affiliées comprenant 19 personnes. 14 parents titulaires élus et 5 suppléants.

2. Cantine et périscolaire

Les effectifs, sur le temps du midi, étaient d'environ 280 l'an passé. On remarque une augmentation de plus 20 élèves pour cette nouvelle rentrée.

Le soir, l'effectif oscille aux alentours de 90 enfants et le matin autour d'une cinquantaine.

Question: *Les délais de cantine peuvent-ils être revus à la baisse ?*

Impossible de modifier les délais en dessous de 3 semaines de réservation et 1 semaine pour modifier car la cuisine centrale doit passer les commandes.

Question: *Est-il possible que les menus de la restauration scolaire soient mis en ligne plus tôt ?*

Le logiciel va être modifié en janvier 2020, de ce fait les menus seront mis 1 mois avant.

3. Les travaux et le budget de l'école

- Le mobilier a été changé classes 1 et 3, achat de tables et chaises pour la classe 14
- travaux dans la chaufferie pour 56 000€
- La réfection du sol de la structure
- Des VPI sont installés dans les 2 classes de CM1 et le CM1/CM2

Question: *La police municipale peut-elle être plus présente pour les entrées et sorties de l'école primaire ? (emplois civiques ?)*

Il n'y aura pas d'emploi civique. La police tourne sur tous les groupes scolaires et les collèges.

Question: *Peut-on faire quelque chose pour que les parents ne se garent plus sur le parking du gymnase ? (mise en place d'une barrière par exemple ou emplacements réservés aux enseignants et animateurs)*

Un projet d'agrandissement du parking est prévu. Les parents d'élèves souhaiteraient être consultés sur le projet. Une demande de mise en place d'une barrière peut-elle être envisagée et examinée avec les élus.

4. Bilan coopérative d'école (annexe 1)

Voir le bilan 2018 / 2019 ci-joint

La coopérative d'école ne fait aucun appel aux dons des parents. Elle offrira un spectacle aux élèves de chaque classe.

5. Vote du règlement intérieur de l'école et de la zone de proximité

◆ Chaque personne présente a reçu le règlement avant le conseil d'école afin de pouvoir le lire.

Résultat des votes :

Votes pour : 30

contre : 0

et abstention : 0

Les familles recevront le règlement dont elles devront prendre connaissance et le rapporter signé à l'enseignant. Les familles souhaitant en avoir un exemplaire pourront se connecter sur le site d'école.

Il a été demandé aux écoles de faire signer, à tous les parents, la charte de laïcité, ce qui a été fait dans les cahiers de liaison à la rentrée.

◆ Plan de la zone de proximité (annexe 2):

votes pour : 30

votes contre : 0

et abstention : 0

Cette année, les classes doivent se déplacer dans la mesure du possible avec le réseau TAO dans l'agglomération Orléanaise qui a ouvert la gratuité des transports aux écoles. Les enseignants soulignent le stress et les difficultés de transport. La TAO impose des règles de fonctionnement que doivent respecter les écoles.

6. RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficultés)

A ce jour, l'équipe du RASED se compose d'une psychologue scolaire Mme Jouanneau et d'un maître E (travail sur les difficultés scolaires) Mr Vivie pour les CP, CE1 et CE2.

Aucun poste de maître G (travail sur le comportement) ce qui manque à l'école.

Des réunions de synthèse pour toutes les classes ont eu lieu, et les familles sont informées de la prise en charge de leur enfant.

7. Vie scolaire

A/ Le projet d'école

Nouveau projet 2016-2020 rédigé et validé le 06/10/2016, valable sur 4 années se poursuit.

Activité pédagogique Complémentaire

Les APC ont lieu le mardi et le jeudi de 11h45 à 12h30 pour les CE2, CM1 et CM2, de 12h50 à 13h35 pour les CP et CE1.

Il s'agit d'une aide aux élèves en difficultés d'apprentissage ou sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre du projet d'école. L'accord des parents est obligatoire. Le ministre a octroyé 5h00 d'APC pour la saisie des évaluations aux enseignants de CP et CE1.

Un volet parcours artistique et culturel:

Les élèves doivent avoir un parcours artistique tout au long de leur scolarité.

Mise en place d'un cahier de parcours littéraire et artistique cycle 2 et cycle 3.

Un volet parcours citoyen:

Programmation d'un parcours citoyen au sein de chaque niveau de classe.

Exemple: mise en place d'un conseil de délégués commun avec la périscolaire.

L'élection des délégués aura lieu du 14/10 au 18/10.

Action l'année dernière sur le thème de l'égalité fille / garçon. Cette année, les élèves ont choisi de travailler sur le handicap.

Un volet santé: Il s'agit de répertorier les besoins de l'école. On constate un manque d'hygiène, de sommeil, une alimentation peu équilibrée...

Actions: Séances pédagogiques en classe en lien avec les programmes, sécurité routière, premiers secours en CM2, action dans le cadre du handicap et des dangers domestiques GS/CP...

Un volet central:

Les langages pour penser et communiquer

Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Les méthodes et outils pour apprendre

Coopération et réalisation de projets

Organisation du travail personnel

Conforter une école exigeante et bienveillante

Former la personne et le citoyen

Favoriser le travail collectif de l'équipe

Le projet d'école a été validé par notre IEN le 6 octobre 2016.

B/ Projets et sorties

Les interventions musique avec Valérie Bolard commenceront en février 2020 sur le thème "du fantastique" en lien avec l'école de danse et de musique. Un concert des professeurs de musique a eu lieu pour les classes de CE1, CE2, CM1, CM2 au mois de septembre.

Interventions de nombreux éducateurs sportifs sur toute l'année scolaire et pratique de la natation la moitié de l'année.

Participation des classes de CM1 et CM2 à la fête de la science le jeudi 10 et vendredi 11 octobre sur le thème du « mouvement ».

Ecole et cinéma: CM1 de Mr Enjalbert, Mme Formont, CM1/CM2 Mr Bérruoco 3 visionnages.

Participation des classes à des spectacles JMF à la passerelle à Fleury les Aubrais ou au théâtre de la Tête Noire à SARAN.

Les CM2 et le CM1/CM2 participeront à la cérémonie du 11 novembre.

Médiathèque: toutes les classes sont inscrites à des projets:

CM2: Escape game, CE2/CM1/ CP: prix des incorruptibles, CE1: Bien manger

Sciences école: le 9 décembre: les volcans Mme Adamczyk et Mme Le Tumelin

le 13 janvier électricité Mr Enjalbert et Mme Formont

le 20 janvier et 3 février leviers et balances Mme Guériteau, Mme Yeye, Mme Leroux CE2

Participation à la dictée ELA avec la présence de 6 joueurs professionnels de handball SARAN et 1 joueur professionnel de basket (OLB) classes de CE2, CM2 et CE1 Mme Thévenoux.

C/ Evaluations et bulletins

Des évaluations nationales ont été passées dans les classes de CP et CE1. Les résultats seront communiqués aux familles vendredi 18 octobre. Les CP auront des évaluations intermédiaires en février.

Les enseignants utiliseront le LSU comme outil de suivi pour le bulletin scolaire qui est accessible aux familles. Les bulletins seront remis aux familles le: 20 décembre, le 10 avril et le 25 juin.

D/ Classes de découverte:

Les 2 classes de CM2 et le CM1/CM2 ont fait une demande pour partir. ?

Les 3 classes de CE2 participeront à une classe cirque à Saint Jean de Braye du 9 au 13 mars. La représentation des élèves aura lieu le vendredi 13 mars à 17h00.

Question : *Pourquoi les CM1 ne partent pas en classe de découverte ?*

Les CM1 ont participé à une classe cirque l'année dernière. Les quotas fixés par la mairie, déjà conséquents, ne permettent pas de faire partir toute l'école. On peut faire partir environ 6 classes. Les difficultés rencontrées par les enseignants pour convaincre, récupérer les documents et les paiements ne cessent d'augmenter. Les enseignants ont également des contraintes personnelles qui parfois ne permettent pas de partir et ne sont pas payés par l'Education Nationale. La mairie verse une petite dotation pour cette semaine. Chaque année, il est rediscuté en conseil des maîtres du départ ou pas des classes. Les enseignants, en ce moment, hésitent à continuer, compte tenu des remarques et comportements de certaines familles.

E/ Liaisons CM2/6ème et GS/CP

◆ La liaison avec le collège n'est pas encore organisée. Une réunion devrait avoir lieu le mardi 12 novembre.

La principale adjointe a fait une présentation du collège Jean Pelletier le jeudi 10 octobre. Seulement 15 familles sont venues.

Une réunion de concertation sur la sectorisation est organisée le 8 novembre.

◆ Liaison GS/CP: conseil de cycle des enseignants vendredi 18 octobre

F/ ELCO et aide aux devoirs

Le cours de langue arabe a débuté le mercredi 9 octobre et aura lieu chaque mercredi de 9h00 à 10h30 à l'école des Sablonnières, encadré par Mme Boujenan avec un groupe de 9 élèves pour 23 pré-inscriptions en mars.

Un groupe de 10 élèves aura l'aide aux devoirs, 2 fois par semaine, le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h00, encadré par Mr Patinote et un groupe de 10 élèves chaque lundi par des enseignantes de l'école maternelle.

5. Sécurité

Des exercices d'évacuation ont eu lieu. Je tiens à rappeler le caractère obligatoire de ces derniers (3 fois dans l'année), chronométré et répertorié dans un registre de sécurité. Les directeurs sont les seules personnes à connaître les dates.

Dans l'année, 3 alertes « incendie », 1 PPMS confinement et 2 PPMS attentats doivent être réalisés.

Une évacuation incendie a eu lieu le lundi 16 septembre matin, le bâtiment a été évacué en 1 minute et 53 secondes.

Un PPMS "Attentats" s'est tenu le lundi 30 septembre 2019 d'une durée de 10 minutes. Les élèves devaient se cacher sans faire de bruit.

6. Festivités de fin d'année

- Un spectacle de musique aura peut être lieu à la halle du bois Joly en juin.
- Tombola fin mai début juin
- Fête d'école mardi 23 juin
- Olympiades en juillet

7. Divers

Question: *Est-il possible de faire un rappel sur les règles du comportement pour les parents ? Création d'une charte du bon comportement par exemple*

Le début de l'année a été particulièrement difficile pour les enseignants avec des parents n'acceptant pas les punitions, ne reprenant pas leurs enfants, arrivant en retard, agressant la directrice ou les enseignants, parlant de vol de vêtements alors qu'il y a une cinquantaine de vêtements dans la salle polyvalente, faisant des remarques déplacées...

Les parents d'élèves réfléchissent à un mot écrit de leur part pour donner des éléments de réflexion sur les bonnes pratiques de communication et d'éducation.

Les enseignants réfléchiront à des moyens d'action si des agressions ont lieu.

Question: *Combien d'enseignants sont présents dans la cour lors des récréations?*

La récréation est sous la responsabilité de la directrice. Il y a 4 enseignants de service de récréation.

Question: *Pourquoi la structure de jeux dans la cour est-elle ou a t'elle été interdite aux enfants ?*

La structure est interdite le matin à 8h20/8h30 et l'après midi à 13h35/13h45. Elle fonctionne selon un planning défini, affiché dans chaque classe et sur les portes de l'école. Elle est également interdite par temps de pluie pour des raisons évidentes de sécurité. Un drapeau rouge signifie l'interdiction. Les mêmes règles subsistent sur le temps périscolaire.

Question: Est-il possible de faire une campagne de sensibilisation (type les bouchons de bouteille) pour les feutres ? (les crayons de couleurs paraissent plus écologique que les crayons feutres)

Nous allons réfléchir à la poursuite de l'action des bouchons en accord avec l'association de Clara en effet l'année dernière, la donation escomptée.

Pour les crayons, il y a un site mais il est saturé et ne permet pas la récupération. Le nombre de places est limité. Mme Villedieu a inscrit l'école mais aucune réponse n'a pas été perçue.

Un site d'école est accessible par cette adresse: **<http://ec-les-sablonnieres-saran.tice.ac-orleans-tours.fr/eva>**

Tous les documents administratifs y sont déposés et accessibles.

Les prochains conseils d'école auront lieu le jeudi 12 Mars 2020 à 18h et le mardi 9 juin 2020 à 18h.

Le 15 octobre 2019

à SARAN, école élémentaire des sablonnières

La directrice de l'école, présidente de séance

Nom, prénom, signature

Mme VILLEDIEU Valérie

La secrétaire de séance,

Nom, prénom, signature

Mme BODY Anne



OCCE du Loiret Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2018 - 2019



Coopérative Sociale de l'École Élémentaire Sablonnières, à SARAN
(D-523620)

Compte : Cr  t Mutuel 37459 00221268 01 - ORI, LES AYDES (mutualis  ) ; ouvert le 30/06/2014

(3) D  tails et justifications des subventions enregistr  es en compte 7410 :

Les subventions de l'  tat, des collectivit  s locales ou territoriales, doivent   tre enregistr  es et justifi  es par des copies d'extraits de compte tenu de ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Description des subventions	Reliquat non d��pens��s au 31 Ao��t 2019
Mairie Saran	435,00	2018/18	subvention courante	0,00
Mairie de Saran	710,00	06/07/18	subvention de fonctionnement	710,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	1 145,00			0,00

Le total des montants correspond au solde du 7410.

Ce Compte-Rendu Financier 2018 - 2019 semble correct.

Papiers �� envoyer �� l'OCCE 45	Valettation de l'OCCE 45
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu : papier (identit�� de la Coop��rative Sociale, num��ros) de(s) comite(s) tenancier(s), commission de contr��le, au moins 2 signatures valides de v��rificateurs aux comptes (qu'ils), signature de Katheline Lozach, Anne Bazy & NOEMIE LEROUX, mandataire, etc)	pas encore v��rifi�� :
2. une copie du relev�� du compte Cr��t Mutuel 37459 00221268 01, o�� figure le montant : 6 451 30 ��	pas encore v��rifi�� :
3. et comme, es subventions des collectivit��s territoriales sont de 1 145,00 ��, le(s) justificatif(s) de ce montant.	pas encore v��rifi�� !

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont num  rot  s, ils peuvent   tre envoy  s par messagerie   lectronique    l'adresse de l'OCCE 45 : acc-5@occe.coop en pr  cisant bien les coordonn  es de la coop. (son nom, le mandataire, le num  ro du compte, etc).